

Bonjour chers membres de l'Alliance des associations de retraités,

Nous sommes déjà en décembre et l'année 2019 tire à sa fin. Au nom des membres du conseil d'administration de l'Alliance des associations de retraités, je vous présente les derniers développements concernant nos régimes de retraite.

1. Taux d'indexation des rentes au 1^{er} janvier 2020

Le taux d'indexation retenu par la Régie des rentes du Québec est de 1,9%. Chacun de vos membres devrait avoir reçu par la poste un document de Retraite Québec expliquant de quelle façon ce taux s'applique selon les années reconnues pour fins de rente. Je vous fournis les liens conduisant à une information générale sur le sujet :

<https://cdn.carra.gouv.qc.ca/g%C3%A9n%C3%A9ral/pages/IN99AXXX00A001.aspx>

https://www.carra.gouv.qc.ca/fra/e-vie/evenement_6/retraite_64.htm#s646

2. Évaluation actuarielle du RREGOP au 31 décembre 2017

Le RREGOP est en excellente santé financière

Vous trouverez ci-dessous deux liens qui vous conduiront vers l'évaluations actuarielle du RREGOP au 31 décembre 2017, publiée en décembre 2019.

Le premier vous conduit à une page synthèse et le second au rapport complet d'évaluation.

J'attire votre attention sur quelques points :

- Une évaluation actuarielle du régime est faite à tous les trois ans.
- L'évaluation a été faite à partir des données au 31 décembre 2017.
- Le taux de capitalisation du RREGOP était à 110,2%.
- Le nombre de participants actifs au régime était de : 552 168 avec un salaire moyen de 56 244 \$
- Le nombre de retraités était de : 269 897 avec une rente moyenne était de 18 512 \$
- Le nombre de conjoints survivants recevant une rente était de : 18 340 avec une rente moyenne de 5 489 \$.
- Le taux de capitalisation étant supérieur à 110%, les actifs verront leur taux de cotisation diminuer pour les trois prochaines années.
- La valeur marchande du régime lors de l'évaluation était de 67,89 G\$.
- Le taux de rendement pour l'année 2018 a été de 4% seulement alors qu'il doit être de 6,2% pour payer les rentes des retraités.

<https://www.carra.gouv.qc.ca/pdf/4400f-note-evaluation-rregop-2017.pdf>
<https://www.carra.gouv.qc.ca/pdf/4400f-evaluation-actuarielle-rregop-2017.pdf>

3. Tribune des retraités

Le Secrétariat du conseil du trésor a annoncé que la Tribune des retraités deviendra permanente et tiendra deux ou trois rencontres par année.

La Tribune des retraités est une table de consultation, mise en place en juin 2017 à titre de projet pilote pour une durée de deux ans par le SCT deviendra permanente. Cette table réunit actuellement six associations de retraités et des représentants du Conseil du Trésor. L'un des principaux objets de discussion a été les régimes de retraite et l'indexation partielle des rentes. L'indexation partielle des rentes amène un appauvrissement des retraités qui s'accroît avec les années passées à la retraite. C'est ainsi que dans le cadre de la Tribune, cinq associations dont l'Alliance des associations de retraités qui regroupe 11 associations de retraités ont déposé au Secrétariat du Conseil du trésor des pistes de solutions pour atténuer cet appauvrissement. Ces propositions ont été jugées innovantes et intéressantes par le SCT.

Au début de l'année 2020, le rapport final du projet pilote de la Tribune des retraités devrait être déposé. Tout ce que nous savons est qu'il chemine au niveau des instances gouvernementales. Nous vous reviendrons donc dans les prochains mois sur ce dossier d'autant plus que nous entrons dans une période de renouvellement des ententes de travail des actifs avec le Gouvernement.

La Tribune des retraités s'est réunie le 11 octobre 2019 et la prochaine rencontre se tiendra le 23 janvier 2020. À cette prochaine rencontre, il y aura entre autres une présentation de l'évaluation actuarielle du RREGOP déposée récemment.

De plus, à la rencontre du 11 octobre, le SCT nous a informé que les comptes-rendus de la Tribune des retraités du 13 décembre 2018 et du 21 mars 2019 sont en voie d'être finalisés et vous seront expédiés sous peu. La version finale de ces deux comptes-rendus n'avait pas été produite. Dès que ces comptes-rendus parviendront à l'Alliance, ils vous seront acheminés.

Enfin, le règlement du SCT permettant le retour au travail des retraités du RRPE devrait être adopté prochainement. Ce règlement précisera les modalités selon lesquelles le retour au travail deviendra possible.

4. État de situation du RRPE par Jacques Thibault

Le 10 mai 2017, le gouvernement libéral adoptait le projet de loi 126 ci-après appelée PL126 qui a pour effet de suspendre l'indexation des prestations de retraite prévue pour une période de 6 ans et de réduire par la suite l'indexation prévue, pour la partie attribuable à du service antérieur au 1er juillet 1982, de la moitié du taux de l'augmentation de l'indice des rentes prévue au régime de retraite.

Dès l'automne 2017, les associations concernées par le PL126 se sont rencontrées pour évaluer les actions à entreprendre pour contester cette loi. À cette fin, le 5 mars 2018, elles ont convenu de se regrouper au sein d'un groupe appelé InterOrg afin de favoriser les échanges et de partager les coûts associés aux activités de défenses des membres. Dès le mois de mai 2018, un mandat a été confié à une firme d'avocats pour obtenir un premier avis juridique sur l'analyse de la situation et des possibilités de recours pour contester cette loi. À l'automne 2018 l'avis juridique obtenu nous indiquait des possibilités de recours.

Sur la base de ces informations le regroupement a procédé à la recherche d'une firme pouvant nous représenter. Parallèlement, suite à l'élection du gouvernement de la CAQ en octobre 2018, et considérant que ce parti s'était prononcé contre le PL126, nous avons amorcé dès décembre 2018 des activités de

lobbying auprès du nouveau gouvernement. Suite à une fin de non-recevoir et aucune réponse de la part du nouveau gouvernement, les associations ont convenu que seul, un recours judiciaire devenait la solution pour faire valoir les droits des retraités visés par les effets du PL126. C'est dans ce cadre qu'une firme d'avocats a été retenue pour représenter les 28 000 retraités visés par cette loi.

5. Assemblée générale annuelle 2020 de l'Alliance des associations de retraités

L'assemblée générale annuelle de l'AAR se tiendra le 27 mai 2020 à Drummondville. Veuillez inscrire cette date à votre agenda.

6. Cotisation 2020 à l'Alliance des associations des retraités

Le trésorier vous fera parvenir au début du mois de janvier 2020 les formulaires de cotisation pour la prochaine année. La nouvelle grille de calcul adoptée par l'Assemblée générale de mai 2019 est la suivante :

Grille de calcul de la cotisation 2020 :

- 2 000 membres et moins 1,00\$/membre
- 2 001 à 3 500 membres 1 750\$
- 3 500 à 5 000 membres 2 000\$
- 5 000 membres et plus 2 500\$

7. Observatoire de la retraite

Le site de l'Observatoire de la retraite est un site Web ouvert au public. Je vous invite à le consulter régulièrement.

Voici quelques textes intéressants pour les retraités des secteurs public et parapublic qui s'y retrouvent:

14.10.2019 La retraite et le dialogue social au Québec

Quels lieux de participation des retraités aux politiques publiques concernant la retraite par Riel Michaud-Beaudry.

05.07.2019 Une trappe fiscale qui perdure, mais de façon atténuée pour certains. Les impacts du dernier budget fédéral sur le SRG des personnes de 65 ans et plus revenant sur le marché du travail à temps partiel par Michel Lisée

<https://observatoireretraite.ca/>

Au nom de mes collègues du conseil d'administration de l'AAR, je vous offre mes meilleurs vœux en cette période du temps des Fêtes et vous souhaite une très belle année 2020. Au plaisir de vous rencontrer à notre prochaine assemblée générale de mai 2020.

Mireille Beaulac
Le 18 décembre 2019